



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

RÉSEAU DES ENTITÉS HABILITÉES

WEBINAIRE DU 29-04-2022

CARSAT MIDI-PYRÉNÉES



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

BIENVENUE

DURÉE TOTALE : 1H30

ENTREPRISES : 1H

CARSAT MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

Pour tous (1h)

- Revue des questions préalables
- Actualités
- Prap 2S et APS-ASD, intégration du module Aide à la mobilité (ALM)
- Contrôles de conformité : bilan
- Autres contrôles
- L'offre de service pour les entités habilitées

Pour les organismes de formation (30 mn)

- Certification, financement



01 VOS QUESTIONS PRÉALABLES

VOS QUESTIONS PRÉALABLES

- 1) Savez vous quand le nouveau guide des données techniques SST va sortir vu que le référentiel PSC1 est déjà paru depuis 4 mois ?
- 2) Avez-vous le justificatif technique du pourquoi dans certaines situations on ne fait plus de PLS ?
- 3) Le référentiel PSC1 indique que pour le dégagement d'urgence il n'y a plus de technique préconisée. Doit on appliquer cette façon de faire ou bien garder notre bon vieux dégagement d'urgence ?
- 4) Le retournement de victime est il toujours d'actualité ?





02 ACTUALITÉS

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

- **Covid-19 : 14 mars 2022, un guide repère remplace le protocole sanitaire**

Le « guide repère des mesures de prévention des risques de contamination à la Covid-19 », publié sur le site du ministère du travail, est téléchargeable à l'adresse :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/article/guide-repere-des-mesures-de-prevention-des-risques-de-contamination-au-covid-19>



- Les **recommandations d'organisation des formations** SST, PRAP et APS ont été publiées sur les QuickPlace le 31 mars.




- Les **recommandations techniques du SST lorsqu'il intervient** auprès d'une victime ne changent pas dans l'immédiat, les recommandations internationales (Ilcor) étant inchangées pour le moment.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

- **Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045381978>

 Ce décret précise les modalités de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp), ainsi que les modalités de prise en charge des formations en santé et sécurité au travail auxquelles ont droit les représentants du personnel (membres de la CSSCT ou non) et le responsable sécurité (C. trav., art. L. 2315-18).

ACTUALITÉS HABILITATION

- **Renouvellement de l'enregistrement au Répertoire spécifique des certifications Sauveteur secouriste du travail (SST 1) et Former des sauveteurs secouristes du travail (SST 2)**
 - Les **nouveaux certificats** intègrent depuis le 11 avril la signature du certificateur (INRS) et le libellé précis de la certification, pour respecter les exigences de France Compétences.
 - Le **renouvellement des certifications** a été prononcé pour un an (fin au 31/12/2022).
- **SST : Guide des données techniques à paraître**
 - Pour respecter les dernières recommandations internationales, la future version intégrera les mêmes modifications que le référentiel PSC1 (décembre 2021).
 - Dans l'attente de sa publication, un formateur SST ayant connaissance des évolutions du PSC1, peut dès maintenant adapter son enseignement lors d'une formation SST.

ACTUALITÉS HABILITATION

- **Parution d'un dossier sur le dispositif SST (revue HST)**
téléchargeable ici : <https://www.inrs.fr/publications/hst/dossier.html>

- **Parution d'un jeu de sensibilisation aux TMS : TM'Scape**

Construit par la Carsat Centre Ouest, pour découvrir les TMS et enrichir ses connaissances de façon ludique et pédagogique. Il est destiné aux salariés, dirigeants et encadrants de tout secteur d'activité.

Objectifs pédagogiques visés :

- Situer l'importance du risque TMS, les enjeux généraux associés.
- Identifier le risque TMS : types de pathologies, facteurs de risques, déterminants et interdépendances.
- Comprendre le phénomène TMS, le modèle plurifactoriel et probabiliste.

[Accéder au jeu en ligne](#)

ACTUALITÉS HABILITATION

- **Référentiel de contrôle des entités (juillet 2021)**

En lien avec le règlement d’habilitation et les autres documents cadre de l’habilitation, il définit la nature et le contenu des contrôles réalisés par l’INRS et le réseau des Carsat/Cram/CGSS :

Thème1 situation administrative

Thème2 conception de la formation

Thème3 sessions de formation

Thème4 communication

Thème5 moyens et matériels techniques

Thème6 formateurs

Thème7 certification

Thème8 sous-traitance

téléchargeable ici : [Referentiel-Qualiprev-juillet-2021.pdf](#)



03 PRAP-2S ET APS-ASD : INTÉGRATION DE L'ALM

LA FORMATION ÉVOLUE VERS PLUS DE PRÉVENTION

L'adaptation du travail à l'homme, et pas le contraire !

- Une meilleure prévention primaire pour l'intervenant
- Une meilleure prise en compte des capacités de la personne aidée
- Tout le contraire du Gestes et postures, qui n'est pas de la prévention

La formation est plus longue, mais elle est finançable

- Des formations finançables pour les moins de 200 salariés par des aides financières des Carsat, et des projets nationaux comme TMS Pro
- A moyen terme, on peut s'attendre à une baisse du taux AT/MP

LE PLANNING D'INTÉGRATION DU MODULE ALM

Nous sommes encore en phase transitoire

- **Des mises à jour nécessaires**
 - Les habilitations de niveau 1 et 2 déjà obtenues demeurent valables jusqu'à leur échéance prévue, **à condition d'actualiser les documents pédagogiques** et de mettre à jour les informations publiées au fur et à mesure que les intervenants sont certifiés ALM. **Toutes ces mises à jour sont susceptibles d'être contrôlées à tout moment.**
 - **Les nouvelles demandes d'habilitation et de renouvellement sont à faire sur la base des nouveaux documents de référence depuis le 01/01/2022.**
 - **A partir de 2023, les formations devront toutes intégrer le module ALM.**



04 CONTRÔLES DE CONFORMITÉ LE BILAN

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Pour être conforme à la réglementation de la formation professionnelle

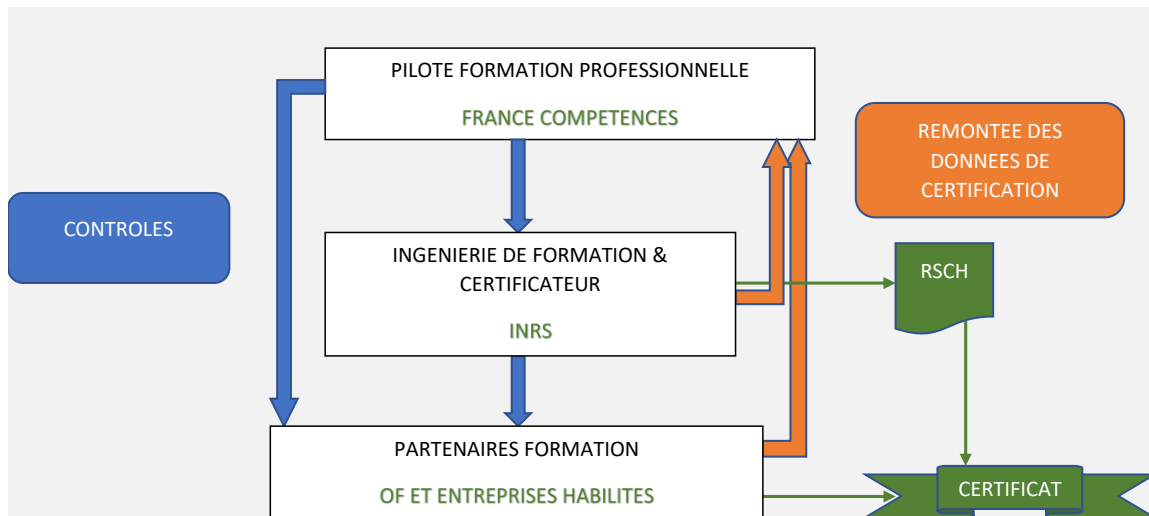
Pour répondre aux exigences de France Compétences

- Les formations certifiantes sont strictement encadrées

Pour répondre aux exigences du certificateur (INRS)

- Le certificateur a des comptes à rendre
- Quand il s'appuie sur un réseau de partenaires habilités, ces derniers doivent respecter les règles

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?



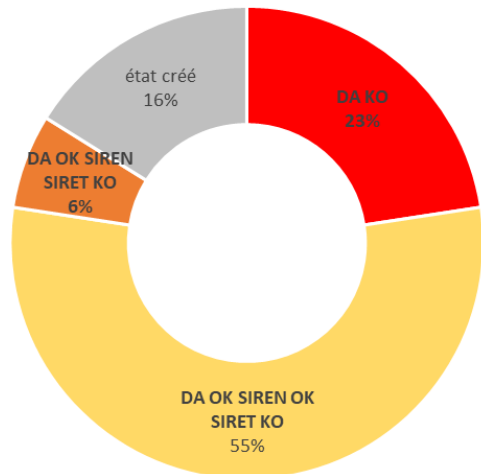
BILAN DE LA CAMPAGNE

Quelques chiffres clés

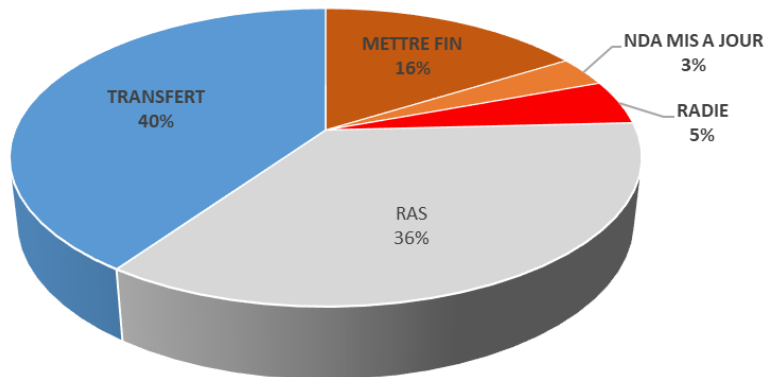
- **62 contrôles sur environ 155 organismes de formation habilités, soit 40% du réseau en Midi-Pyrénées**
- **Durée de la campagne : 6 mois**
- **29% d'écarts majeurs : changement de Siren, caducité du numéro de déclaration d'activité**
- **64% des contrôles ont déclenché des actions correctives**

BILAN DÉTAILLÉ DE LA CAMPAGNE

Répartition des écarts par nature et gravité



Répartition des actions correctives



LES SUITES A VENIR

- La campagne va être conduite pour les entreprises en 2022,
- Il n'y aura plus de tolérance si les données de Forprev ne correspondent pas à la réalité de l'entité.
- Le risque encouru est le retrait pur et simple de l'habilitation,
- Mais, pour les organismes de formation, la Dreets peut également diligenter des contrôles et retirer le numéro de déclaration d'activité.



Que faire ? Informez la Carsat de tous les changements sans attendre, tenez Forprev à jour en permanence

A relire : [le règlement d'habilitation](#)



05 LES AUTRES CONTRÔLES REALISÉS

LES AUTRES CONTRÔLES

A partir du plan de contrôle 2019-2022

- Des contrôles encadrés par un plan national
- Des contrôles portant en priorité sur les organismes de formation
- Des contrôles pouvant être déclenchés pour toute entité habilitée, sur remontée ou constatations d'anomalies

Et du référentiel de contrôle

- téléchargeable ici : [Referentiel-Qualiprev-juillet-2021.pdf](#)

LES AUTRES CONTRÔLES

- Un doute sur vos engagements ?
- Plus d'information sur le contrôle ?

Consultez les archives ou visionnez les webinaires sur

www.carsat-mp.fr notre page dédiée

- Bilan prévu fin 2022

Webinaire du lundi 25 janvier 2021

- Le plan de contrôle des habilitations
- Renouveler son habilitation : bonnes pratiques
- Questions/Réponses
 - > Télécharger le support de présentation (PDF - 349 Ko)
 - > Accéder au replay du webinaire [🔗](#)

Webinaire du mardi 15 décembre 2020

- La vie de l'habilitation : règles et engagements de l'entité habilitée
- Règles de gestion dans Forprev
 - > Télécharger le support de présentation (PDF - 312 Ko)
 - > Accéder au replay du webinaire [🔗](#)



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



05 L'OFFRE DE SERVICE POUR LES ENTITÉS HABILITÉES

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CARSAT ?

- délivre des avis technico-pédagogiques sur les demandes d'habilitation,
- instruit les demandes d'habilitation,
- anime des ateliers d'accompagnement ciblés,
- anime des réunions d'information,
- diffuse une newsletter, et relaie les informations de l'INRS,
- répond à vos questions spécifiques.

VOUS AIDER – VOUS INFORMER

- **Une page internet est dédiée à la démultiplication des formations**

 - Comment demander une habilitation

 - Trouver des OF habilités

 - Télécharger Newsletters et supports

 - Accéder aux webinaires en replay

- **Liens utiles**

www.carsat-mp.fr notre page dédiée [INRS formation démultiplication](#)

MAIS PAS GÉRER DU SUPPORT INFORMATIQUE

- La Carsat n'a pas vocation à traiter les dysfonctionnements **FORPREV** : une équipe dédiée est à votre service à l'INRS.
contact@forprev.fr
- La Carsat doit être **uniquement sollicitée en cas de demande de modification de session après clôture**, pour donner son accord avant intervention de l'équipe support.

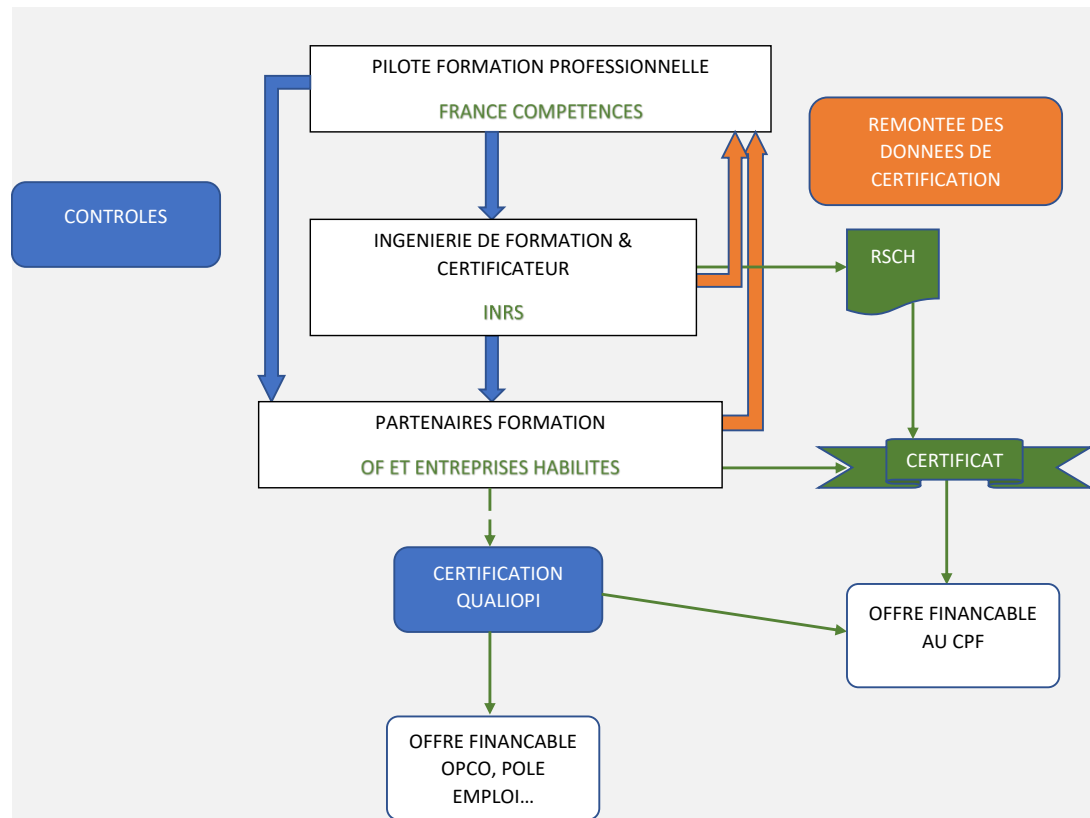


Besoin d'une information sur l'appli ? **[les manuels](#)** ; **[la FAQ](#)**



06 CERTIFICATION

CERTIFICATION INRS-QUALIOPI-FINANCEMENTS



UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE ET RÉGLEMENTÉ

Votre veille est primordiale pour rester en conformité.

Si vous avez besoin de préciser des points relatifs à l'habilitation :

- Nous prévoyons de remettre en place des journées d'intégration pour les organismes de formation nouvellement habilités,
- Si des besoins particuliers et récurrents se font jour, nous organiserons des ateliers thématiques.



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

QUESTIONS ET ÉCHANGES



l'Assurance Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun



**PENSEZ A NOTER CE
WEBINAIRE !**



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

**MERCI DE VOTRE
PARTICIPATION**